

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026****Présents :** 67**Votants :** 80**Pouvoirs :** 13

(cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Louane VIGNAL**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 10 septembre 2026**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle Ambert en scène d'Ambert

Délibération n°08

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : PROJET « À TABLE MANGEONS MIEUX, JETONS MOINS » - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT PCAET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la collectivité par délibération du 2 juin 2022 ;

Considérant la poursuite du projet « À table Mangeons mieux, jetons moins ! » lancé en 2022 et la mobilisation de nouveaux établissements de la restauration collective dans la démarche.

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € HT		Recettes	
Prestation d'accompagnement individuel et/ou collectif des restaurants collectifs	2 600 €	Fonds vert PCAET 2026	2 080 €
		Autofinancement	520 €
TOTAL DEPENSES	2 600 €	TOTAL RECETTES	2 600 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité (80 voix « pour ») décide :

- de solliciter dès à présent une subvention au titre du Fonds vert PCAET 2026 ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 24 septembre 2026

Pour extrait conforme,
le Président,
Daniel FORESTIER